**Règlement Bois de l’UE – Formation des formateurs**

**Activité 6 – non-conformité de la chaîne de contrôle (CdC) : réponses**

**Introduction**

Cet atelier a pour objet d’illustrer les points de contrôle critiques (PPC) dans une organisation et de montrer comment identifier les non-conformités. Il a également pour objet de familiariser les participants aux exigences d’une chaîne de contrôle (CdC).

**Tâche**

Deux situations d’examen de la CdC vous ont été présentées. Utilisez ces informations pour :

* identifier les PPC dans l’organisation (par ex. produits reçus, production, expédition) et la gestion de la qualité de la CdC (par ex. tenue d’un registre, formation) ;
* identifier les contrôles actuels aux PPC et décider s’ils sont suffisants ;
* identifier les non-conformités et envisager quels contrôles pourraient être appropriés pour assurer l’intégrité de la CdC interne.

**Situation 1 : Leo Furniture**

| **Points de contrôle critiques/ Gestion de la qualité** | **Contrôle actuel** | **Non-conformité** | **Contrôle suggéré pour assurer l’intégrité de la CdC** |
| --- | --- | --- | --- |
| Produits reçus | Le bois scié est contrôlé et enregistré à son arrivée.  Physiquement identifiable et classé par fournisseurs sur la ‘***fiche matière première’***, où sont indiqués :   * les espèces, * le numéro de palette, * les dimensions, * le nombre de pièces et * le numéro d’identification du fournisseur | NA | NA |
| Production | Des ordres de fabrication sont utilisés. | Toutefois, certains produits en cours de fabrication ne sont pas accompagnés d’un ordre de fabrication. | Les ordres de fabrication doivent être utilisés systématiquement. |
| Vente et expédition |  | Des produits non certifiés portent le label « certifié FSC ». |  |
| Procédures | Des procédures et instructions de travail ont été élaborées. | La tenue des registres pendant 5 ans n’est documentée dans aucune procédure. | Documenter cette exigence dans les procédures. |
| Formation | Le personnel connaît bien les exigences de la CdC et les responsabilités qui sont les siennes. | Des dossiers de formation sont absents. | Mettre les changements en œuvre. |
| Tenue des registres | Le champ d’application et la validité du certificat sont OK.  Les bons de commandes, factures et bordereaux de livraison sont OK.  Les registres sont conservés pendant 5 ans. | NA | NA |

**Situation 2 : Smith Timber**

| **Points de contrôle critiques** | **Contrôle actuel** | **Non-conformité** | **Contrôle suggéré pour assurer l’intégrité de la CdC** |
| --- | --- | --- | --- |
| Produits reçus |  | Pas de contrôle des stocks  Aucune identification des matières premières dans l’entrepôt  Les sources certifiées et non certifiées sont mélangées car elles sont classées par espèces et par qualités. | Mettre en place un contrôle approprié/ fiable des stocks.  Nommer un représentant de la direction devant assumer la responsabilité globale du contrôle et donner une description claire d’une structure organisationnelle chargée de mettre en œuvre le système et le tenir à jour.  Ségréguer ou identifier les matières premières au moyen de peinture ou d’étiquettes, où les stocker en des lieux différents.  Ne pas les mélanger. |
| Production | Utilisation d’un ordre de fabrication avec numéro d’identification.  Ce numéro accompagne la commande jusqu’au cerclage final et jusqu’à la préparation de la livraison.  Contrôle insuffisant. |  | L’écriture au crayon n’est pas suffisamment rigoureuse.  Ce système offre les rudiments d’un moyen d’identification de la progression des travaux en cours, mais il faut le développer et l’intégrer dans un système de CdC plus vaste. |
| Vente et expédition |  | Le numéro de l’ordre de fabrication est conservé, ce qui permet d’assurer la traçabilité jusqu’à la matière première. Toutefois, les matières premières étant classées par qualité, il est impossible d’assurer la traçabilité de produits vendus en vertu d’une commande jusqu’à la source forestière. |  |
| Tenue des registres | Les registres sont tenus. | Toutefois, ils ne font pas de différence entre bois certifié et bois non certifié, si bien qu’il est impossible de calculer combien de produits certifiés sont vendus et achetés.  Conservés seulement pendant 3 ans.. | Mettre en œuvre un système faisant la différence entre produits certifiés et produits non certifiés.  Conserver les registres pendant 5 ans. |
| Responsabilités |  | Personne n’a été nommé pour assumer la responsabilité de la mise en œuvre de la CdC. | Nommer un responsable de la certification. |
| Procédures | Des procédures et instructions de travail existent bien. | Mais elles ne sont pas correctement mises en œuvre. | Définir le personnel responsable de chaque procédure. |
| Formation |  | Le personnel n’a pas conscience de ses responsabilités et connaît mal les exigences de la CdC. | Formation du personnel. |